



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Le coût des dépenses de fonction d'une ambassadrice thématique

Question écrite n° 142

Texte de la question

M. Julien Aubert attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur le coût réel des dépenses de fonction de la nouvelle ambassadrice de France pour les pôles Arctique et Antarctique. Un récent article du *Canard enchaîné* a révélé qu'elle allait pouvoir bénéficier de plusieurs avantages, notamment un véhicule de fonction équipé avec deux chauffeurs chargés de ses déplacements et deux officiers de sécurité qui veilleront sur sa protection 24 heures sur 24. D'ordinaire, seules les personnalités menacées, anciens Présidents de la République, Premiers ministres et ministres de l'intérieur bénéficient d'un tel traitement de faveur. Ces charges s'ajoutent à la somme des dépenses de fonction ordinaires d'un ambassadeur thématique. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir confirmer l'information du *Canard enchaîné* et d'indiquer le chiffrage du surcoût annualisé de cette disposition exceptionnelle.

Texte de la réponse

Le Président de la République a souhaité nommer Mme Ségolène Royal ambassadrice chargée de la négociation internationale sur les pôles arctique et antarctique. Comme son prédécesseur, Mme Royal ne percevra pas de rémunération à ce titre. Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères ne prévoit en outre pas de mettre à disposition, sur son budget propre, de véhicule de fonction ni de chauffeur attitré. Enfin, le MEAE n'est pas en charge de la protection des hautes personnalités et ne peut se prononcer sur l'existence d'un dispositif de sécurité particulier concernant Mme Royal.

Données clés

Auteur : [M. Julien Aubert](#)

Circonscription : Vaucluse (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 142

Rubrique : Ambassades et consulats

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juillet 2017](#), page 3920

Réponse publiée au JO le : [15 août 2017](#), page 4166